



## **Projet d'école : Groupe scolaire « A.Nazé – A.Busieau »**

Afin de rencontrer les objectifs généraux du décret-missions du 24/07/1997 visés à l'article 6, le projet d'établissement permet d'épingler des priorités et de les annoncer aux parents et aux élèves. L'inscription dans un établissement scolaire signifie l'adhésion au projet d'établissement dans sa globalité.

Ce projet d'établissement a été élaboré en concertation par l'équipe éducative du Groupe scolaire Nazé-Busieau lors des journées de formations obligatoires.

### **CADRE LEGAL: Article 6 du Décret-Missions**

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Considérant la réalité du terrain, nous avons unanimement opté pour viser plus particulièrement les alinéas 2 et 3 de l'article 6 du décret-missions (ci-dessus en gras). Le champ d'investigation que nous développerons plus particulièrement durant les trois prochaines années scolaires est : L'éducation à la citoyenneté et la promotion de la culture.

Pour vous aider à y voir clair, vous découvrirez ci-dessous les actions concrètes que l'équipe éducative entend mettre en œuvre dans les deux implantations pendant les trois années à venir.

Chaque équipe locale adhère aux actions proposées selon ses besoins et son contexte. Il se peut donc que certaines actions ne concernent qu'une seule implantation, un seul niveau d'enseignement, le primaire ou le maternel, parfois même un seul degré. L'implantation de Busieau visera surtout l'éducation à la citoyenneté. L'implantation de Nazé visera surtout la promotion de la culture.

### **Actions concrètes**

- Organiser des activités artistiques pour découvrir différents artistes et différentes techniques
- Organiser des visites de musées (PASS, BAM, MAC'S,...)
- Collaborer avec les bibliothèques communales (prêt de livres, animations,...)
- Découvrir le monde musical en collaboration avec les JMM (Jeunesses Musicales de Mons)



- Découvrir les aspects folkloriques propres à la culture belge ou étrangère via les chants (chorales), les textes informatifs et poétiques, des vidéos, des musées,...
- Réaliser une exposition des œuvres des élèves
- Rencontrer des personnes ressources (animations par le Parc Naturel des Hauts-Pays, par le Centre culturel,...)
- Forger l'esprit critique des enfants à propos de l'actualité régionale, nationale et internationale par l'analyse de différents vecteurs d'informations
- Assister à des séances de cinéma, des pièces de théâtre (partenariat avec le Centre culturel ou autres,...)

## **Education à la citoyenneté dans les domaines de :**

### **1. L'environnement :**

- rédiger une charte de propreté à l'école
- gérer les déchets : trier et recycler, utiliser des boîtes à tartines, des gourdes
- mettre en place des équipes de maintien de propreté des cours de récréation et des locaux. A titre d'exemple : la « Brigade des rats laveurs »
- décorer, embellir les cours de récréation, les locaux et les poubelles de classe en adoptant un code couleur pour le tri
- procéder à des économies d'énergie. A titre d'exemples : éteindre l'éclairage, baisser le chauffage « opération gros pulls », ne pas laisser couler l'eau, fermer les portes,...
- planter des arbustes et des plantes de saison
- poser des nichoirs, des mangeoires et des hôtels à insectes

### **2. du patrimoine :**

- visiter les milieux naturel et humain (d'hier à aujourd'hui) qui nous entourent. A titre d'exemples : visite du quartier, la maison Van Gogh, la réserve naturelle de Marcasse,...

### **3. de la santé et d'une bonne hygiène de vie :**

- adopter une alimentation équilibrée en prenant des collations saines, en organisant des petits déjeuners malins
- faire du sport, marcher. A titre d'exemple : semaine sportive ASBL phase

### **4. le vivre ensemble :**

- appliquer les points repris dans la charte de vie de l'école
- utiliser le matériel de la classe et celui des autres sans le détériorer, ranger la classe après une activité

### **5. l'autonomie :**

- créer des référentiels avec les élèves



- utiliser des référentiels

#### **6. la solidarité :**

- pratiquer le tutorat
- pratiquer les travaux de groupe ou en ateliers

#### **Organisation de l'année complémentaire :**

Un dossier d'élève sera rédigé par le titulaire de classe pour chaque élève en année complémentaire.

#### **Intégration des élèves à besoins spécifiques :**

Notre école favorise l'intégration des élèves relevant de l'enseignement spécialisé. Chaque cas sera néanmoins étudié et devra recevoir l'aval de tous les partenaires pour être accepté.